



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 26 février 2013



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 14

Rolle, le 12 février 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 26 février 2013, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Une convention de collaboration pour l'engagement d'une personne handicapée à la bibliothèque a été signée avec la fondation l'Espérance à Etoy. Mme Cécile Mallmann travaille à la Commune depuis le 28 novembre dernier, à raison de deux heures tous les mercredis. Le but de la convention est de lui permettre de poursuivre ~~cette~~ activité hebdomadaire d'aide au prêt et retour de livres pour un mandat d'une durée indéterminée (résiliation possible en tout temps avec préavis d'un mois des parties). Ce soutien aux personnes handicapées, concrétisé depuis 2 mois par l'accueil de Mme Mallmann, a ainsi été confirmé par la Municipalité.

2. Convention relative à la réalisation d'une installation photovoltaïque – Romande Energie Renouvelable SA (RER).

Ce projet d'installation photovoltaïque sur les toitures du collège du Martinet s'inscrit dans le cadre des travaux de réhabilitation (toit) à mener sur le collège. La Municipalité a donc accepté le projet de Romande Energie, laquelle versera une indemnité de Fr. 3'000.— pour les bâtiments ECA 1169 et 1143 du Martinet, à intégrer aux comptes de l'ASPAIRE, en contrepartie de la mise à disposition de ces toitures d'une surface d'environ 3000 m². L'énergie récoltée restera propriété de Romande Energie Renouvelable SA.

3. Plan de l'énergie

La Municipalité a décidé d'entreprendre et de mener à bien un Concept Energétique pour les Communes Vaudoises (CECV). Ce projet fait l'objet d'un développement dans l'annexe « Plan en faveur de l'énergie » jointe aux présentes communications.

4. **Mobility car sharing**

La Commune avait souscrit à cette opération et proposé aux intéressés une voiture Mobility à la gare CFF en 2010. Au terme du 3^{ème} exercice, on constate que 339 courses ont été enregistrées de janvier à décembre 2012, pour un total de 15'039 km parcourus par ce véhicule. Le chiffre d'affaires réalisé s'établit à Fr. 13'165.— couvrant les frais budgétisés de Fr. 11'142.—. Exception faite des frais de participation pour la place de parc (Fr. 1'036.80), la Commune n'a pas eu à subventionner cette voiture en 2012.

5. **Subvention pour le Casino Théâtre de Rolle**

Elle se monte annuellement à Fr. 65'000.—, payable en deux tranches en faveur de l'association qui préside aux destinées artistiques du Casino. Celle-ci a d'ailleurs changé de nom. De « Rolle en scène » elle devient « Association du Casino Théâtre de Rolle » dès le 1^{er} janvier 2013 à la faveur de nouveaux statuts ; la convention passée avec la Commune sera donc adaptée à ces modifications. Un nouveau président a été élu, M. Claude Farine, qui succède à M. Edouard Lambelet. MM. Jaquet et Angehrn font partie du comité de l'Association.

6. **Opération « A coffre ouvert ».**

Initiée par l'ex-AICC, sous la férule de MM. Gigon et Villard, qui ont mis un terme à leur collaboration en 2012, cette sympathique prestation à la population (style vide-greniers) sur et autour de la place des Tilleuls a intéressé un repreneur en la personne de M. Jean-Pierre Huguenin, citoyen rollois retraité depuis 2011 dans le secteur des installations sanitaires. Le produit des locations des places (entre Fr. 1'500.— et Fr. 2'000.— par an) est attribué sous forme de dons à des organisations sociales et culturelles rolloises. Les samedis prévus en 2013 sont les suivants (inscriptions auprès de l'Office du tourisme) : 30 mars, 27 avril, 25 mai, 27 juillet, 31 août, 28 septembre et (en option) le 26 octobre.

7. **Chantiers du collège du Martinet et stationnement**

Une séance d'information sera donnée à la population le 6 mars prochain à 20h.00 au Casino sur les travaux de rénovation des bâtiments A, B et C, sur la construction des nouvelles ailes D et E, et sur les aspects du stationnement dans le quartier durant les chantiers. S'agissant de la « dépose motorisée » des enfants au collège du Martinet, qui défraie la chronique depuis plusieurs semaines, décision a été prise de déplacer ce trafic automobile sur le chemin de la Prairie où le parking sera aménagé en conséquence ; il sera dès lors interdit de s'arrêter sur le tronçon Général-Guisan depuis le carrefour de la route des Quatre-Communes en direction de l'école.

8. **Recensement des arbres communaux**

Cette opération menée par la Commission des arbres a permis, notamment grâce à un GPS dédié à cette tâche et au logiciel *Geoconcept*, de recenser quelque 900 spécimens sur le territoire communal (sans les arbres des propriétés privées). Près de 20'000 données ont été enregistrées pendant 2 ans, constituant un fichier technique exhaustif. Le but de l'opération était de dresser un plan informatisé des arbres – avec la possibilité ultérieure de mettre en évidence les sujets remarquables ou ceux en fin de cycle de vie –, d'établir un agenda des remplacements des espèces actuelles, et de prévoir une mise à jour régulière des fichiers. Une révision générale de la base de données est recommandée tous les 8 ans par les spécialistes de la branche mandatés par la Municipalité.

9. Indemnité à la Fondation Soroptimist International pour la crèche à Rolle

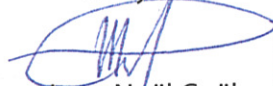
Dans sa séance du 13 décembre 2011, le Conseil communal validait sans amendement les conclusions du préavis 2011-2016 / N° 12 – Démolition et reconstruction de la garderie la Barcarolle. Le chapitre 3 dudit préavis signalait que le Conseil de fondation acceptait de céder le droit de superficie de l'ancienne crèche à la Commune sous réserve que le capital initial de Fr. 80'000.— apporté par la fondation soit remboursé ; partie de cette somme serait réinvestie dans des équipements nécessaires à la nouvelle structure. C'est aujourd'hui chose faite selon le décompte suivant :

- Capital initial à rembourser	Fr. 80'000.—
- Dont à déduire les travaux entrepris (évier rond, cuisine, luminaires, dalettes balcon) pour un total de	- <u>Fr. 23'377.—</u>
Solde final en faveur de la Fondation Soroptimist International	Fr. 56'623.—

* * * * *

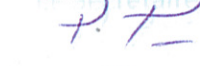
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter



SERVICES TECHNIQUES

Législature 2011 - 2016

ANNEXE AU COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE N° 14

Plan en faveur de l'énergie

La Municipalité a décidé d'entreprendre et de mener à bien un premier plan : un Concept Energétique pour les Communes Vaudoises (CECV). Ce choix est l'aboutissement d'études et de rencontres menées entre octobre et décembre 2012. Il est étayé dans les chapitres qui suivent :

- état des lieux des actions déjà réalisées et programmées par la Commune, selon le référentiel Suisse Energie (6 thèmes, cf. chapitre 1) ;
- échange d'expériences avec des communes de la région ;
- rencontre avec M. Dominique Rossel, notre conseiller Cité de l'Energie ;
- proposition d'action pour lancer un concept énergétique rollois ;
- rappel du contexte national et cantonal ;
- perspectives d'actions complémentaires à terme.

Ce projet de CECV a fait l'objet d'une présentation publique au Casino le 27 novembre 2012, dans le cadre de la soirée « Rolle, horizon 2030 ».

1. Etat des lieux des actions déjà réalisées et programmées, selon le référentiel Suisse Energie (6 thèmes)

1.1 Développement territorial

- Gestion des déchets : tri sélectif selon 51 matières différentes, mise en place de la taxe au sac
- Plan de circulation : Grand-Rue / RODEO pour une maîtrise des flux de transit
- Plan de quartier secteur gare : réflexion pour un Ecoquartier

1.2 Bâtiments et installations communaux

- Crèche Barcarolle : construction au standard Minergie.
- Suivi des consommations des groupes scolaires Buttes et Martinet (eau chauffage électricité) et optimisation des installations.
- Eclairage public : remplacement de l'ensemble des anciens luminaires par des « LED » (en partie financé par la taxe due aux collectivités publiques, sur factures de Romande Energie).
- Groupe scolaire du Martinet : projet de rénovation avec assainissement énergétique des bâtiments existants.
- Groupe scolaire du Martinet : projet d'extension bâtiments « D » et « E » (haut standard énergétique ou label Minergie ouvert).
- La Cure : projet de transformation avec assainissement énergétique (haut standard ou label Minergie ouvert).
- Groupe scolaire des Buttes : projet de rénovation avec assainissement énergétique (haut standard ouvert).

- Efficacité énergétique : pose de vannes thermostatiques sur les radiateurs du groupe scolaire des Buttes.
- Utilisation d'énergie solaire au Camping : pose de capteurs thermiques pour l'ECS.

1.3 Approvisionnement dépollution

- Rénovation des conduites de gaz dans la Grand-Rue.
- Production locale d'énergie : pose de capteurs photovoltaïques sur 2 toitures du groupe scolaire Martinet avec la Romande Energie.

1.4 Mobilité

- Parc de véhicules communaux : véhicules électriques pour la Police et pour la Voirie.
- Création de zones 30 km/h.
- Parc à vélos gare CFF.
- Un véhicule « Mobility » à disposition du public à la gare CFF (outre celui du site A-One).
- Projet « Velopass » en cours de réalisation.

1.5 Organisation interne

- Ressources internes : création d'un poste de délégué à l'énergie.
- Budget pour la politique énergétique.

1.6 Communication, coopération

- Collaboration avec les communes voisines : rencontres Rolle-Prangins et Rolle-Gland.

2. Echange d'expériences avec des communes de la région

2.1 Commune de Prangins

Mme Christin, Municipale en charge de l'Energie, Environnement, Eaux et Bâtiments nous a reçus le 7 novembre 2012. Prangins a réalisé un Concept Energétique des Communes Vaudoises (CECV), puis elle s'est engagée dans la démarche de labellisation Cité de l'Energie en 2010, en s'appuyant sur les acquis du CECV.

2.2 Commune de Gland

Mme Dios, architecte déléguée à l'Energie, nous a reçus le 15 novembre 2012. Sa commune est engagée dans la démarche de labellisation Cité de l'Energie depuis 2009, mais c'est principalement le projet de « Quartier Durable » « Eikenott » qui nous a conduits à Gland. Ce projet de quartier est soutenu par la Confédération (OFEN et ARE), via des mesures telles qu'un accompagnement technique pour les communes et la mise sur pied d'échanges d'expériences. En particulier, le développement du projet a été accompagné depuis l'origine par l'outil SMEO, outil d'aide à la décision et à l'évaluation en matière de développement territorial ou de promotion de la santé. Cet outil favorise l'intégration des problématiques relatives au développement durable dans les projets ou politiques publiques évalués ; ce type d'instrument a l'avantage de susciter le débat en amont du projet et de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs.

3. Programme Cité de l'Energie : rencontre avec notre conseiller M. Dominique Rossel

La Commune de Rolle est membre de l'Association Cité de l'énergie. Le processus de labellisation débute lorsque la Commune s'engage comme « Partenaire en processus » : avec son conseiller, elle a établi son « Plan d'action », c'est-à-dire ses axes de travail selon les 6 thèmes évoqués.

Ensuite, un bilan est régulièrement fait avec le conseiller pour suivre les résultats obtenus et les engagements de la commune. En qualité de « Partenaire en processus », le délai est de 4 ans pour obtenir le label. Le coût estimé par le conseiller est d'environ Fr. 18'000.—. Une fois labellisée, la Commune doit poursuivre ses actions et ses engagements afin de maintenir son label, reconduit lors d'audits périodiques.

4. Notre proposition d'action pour lancer un concept énergétique

Sur la base du bilan et des expériences recueillies, nous proposons une première étape pour la Commune de Rolle, en réalisant un Concept Energétique des Communes Vaudoises (CECV).

Les avantages sont les suivants :

- procédure selon un canevas et des outils mis à disposition par le Canton, disponibles sur leur site internet ;
- établissement d'un diagnostic énergétique de la Commune selon les 6 thèmes du chapitre 1 ;
- réalisation en interne, sans ressources externes ni dépenses spécifiques (sinon ponctuelles et optionnelles). A noter néanmoins qu'un montant a été réservé au budget 2013 pour mener de tels plans en faveur de l'énergie ;
- le bureau d'ingénieurs B&G assure une hotline gratuite aux communes : 1 matinée/semaine, pour l'élaboration du CECV ;
- outil de comparaison de la situation entre communes (autoévaluation) ;
- opportunité d'information, de sensibilisation et de débats au niveau de la Municipalité, du Conseil communal et de la population ;
- valoriser, mettre en perspective et renforcer les actions réalisées et programmées au chapitre 1 ;
- établir un Plan d'action afin de planifier et de suivre (en termes d'opération et d'investissement) les actions choisies selon les 6 thèmes du chapitre 1 ;
- CECV subventionné par le Canton : Fr. 7'500.— à la remise du CECV.

Les modalités pour réaliser un CECV sont les suivantes :

- le lancement du CECV est officiellement enregistré par le Canton dès réception d'un courrier d'intention de la Commune ;
- le SEVEN transmet certaines données nécessaires pour le profil énergétique ;
- le SEVEN recommande que le CECV soit validé par la Municipalité et le Conseil communal (afin de préparer les bases politiques à la mise en œuvre du plan d'action) ;
- délai de réalisation : 4 mois pour 1 personne à 50%, soit un concept pour fin mai 2013. Document définitif selon délai de validation par la Municipalité et éventuellement par le Conseil communal ;
- clôture du CECV : remise au SEVEN, qui libère ensuite la subvention.

Généralités sur le CECV :

- l'outil CECV fête ses 3 ans : 130 communes se sont engagées, 60 ont rendu leur CECV.

5 Rappel du contexte cantonal et national

5.1 Contexte cantonal

La Loi sur l'Energie (LVLEne)

Art. 15. Chaque commune, ou groupement de communes, est encouragée à participer à l'application de la politique énergétique par l'élaboration, dans un délai de 5 ans, d'un concept énergétique. Dans ce cas, le soutien de l'Etat est envisageable.

Et son règlement d'application : Mesures diverses visant à l'efficacité énergétique, chapitre I.

Art. 45. Concepts énergétiques communaux

- 1/ Les concepts énergétiques communaux permettent de déterminer l'évolution souhaitable de l'approvisionnement et de la consommation énergétique et décrivent les moyens et mesures requis pour y parvenir.
- 2/ Ils tiennent compte des lois et règlements fédéraux et cantonaux, des plans d'aménagement, ainsi que des conditions prévalant dans les communes, cantons et pays limitrophes.
- 3/ Ils sont actualisés périodiquement et sont transmis au service pour information.
- 4/ Les citoyens des communes concernées sont informés des objectifs et du contenu des concepts énergétiques.

Art. 46. Réalisation des concepts énergétiques communaux

- 1/ Le service aide les communes pour la réalisation de leur concept énergétique par la mise à disposition de documentation, d'informations et de conseils. Il peut publier une directive fixant le cadre de la réalisation d'un concept énergétique communal.
- 2/ Chaque fois que cela est pertinent sur le plan énergétique (situations semblables, ressources communes, etc.), les communes sont encouragées à se regrouper pour l'établissement de leur concept énergétique.

Le canton se conforme aux objectifs généraux de la Confédération et s'efforce d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans ses domaines de compétence, soit :

- réduction de la consommation dans le domaine du bâtiment ;
- encouragement des énergies indigènes et renouvelables ;
- promotion de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ;
- dispense d'informations et encouragement de la formation et du perfectionnement.

5.2 Contexte national

- La stratégie 2050 est actuellement en consultation.
- Sur le principe de sortie du nucléaire, il s'agit d'un scénario de mesures qui comprennent en particulier :
 - l'augmentation de la part des énergies renouvelables ;
 - la diminution des consommations et l'efficacité énergétique.

6 Perspectives d'actions complémentaires à terme

À l'issue du CECV, et en fonction des nouvelles connaissances acquises, une réflexion sera certainement stimulée pour prolonger cette action sous différentes formes :

- label Cité de l'Énergie ;
- intégration des enjeux énergétiques au niveau des outils de planification : Plan directeur d'aménagement communal, Plan Général d'Affectation ;
- création d'une commission Énergie.

* * * * *

Rolle, le 12 février 2013